II

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Ottawa le 17 novembre 1965

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

Me référant à l'Accord culturel signé à la date de ce jour, j'ai l'honneur de vous faire savoir ce qui suit:

Dans le cadre dudit Accord les échanges avec la France en ce qui concerne l'éducation et les relations culturelles, scientifiques, techniques et artistiques pourront faire l'objet d'ententes conclues avec les provinces du Canada. Dans ce cas le Gouvernement français en informera le Gouvernement canadien.

L'habilitation des provinces à conclure de telles ententes résultera, soit du fait qu'elles se seront référées à l'Accord culturel et à l'échange de lettres en date de ce jour, soit de l'assentiment que leur aura donné le Gouvernement fédéral.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

PAUL MARTIN

Son Excellence Monsieur François Leduc,
Ambassadeur de France,
Ottawa.